

AIDES FINANCIERES A LA FORMATION LINGUISTIQUE

BELGIQUE | Région Wallonne

✿ Chèques-Formation



L'aide financière en quelques mots

Les Chèques-Formation et Chèques-Formation Langues **s'achètent 15 € et sont valables pour une heure de formation par travailleur.**

Leur valeur est de 30 €.

Une formation résidentielle CERAN d'une semaine correspond à 70 chèques.

Une formation non résidentielle CERAN de 20 heures correspond à 20 chèques.



Qui est concerné ?

- ✿ Les PME ayant un siège principal d'activités en Région wallonne de langue française, les indépendants à titre principal, complémentaire ou conjoint aidant ;
- ✿ Comptant au maximum 250 travailleurs OU les indépendants
- ✿ Avec un CA de maximum 50 millions d'Euros OU un bilan financier inférieur à 43 millions d'Euros
- ✿ Etre une entreprise autonome

Sont exclus : les personnes en Plan Formation Insertion (PFI), les étudiants, les apprentis et les stagiaires en entreprise.



Les formalités étape par étape

- ✿ Vous informez le prestataire que vous souhaitez faire appel aux Chèques-Formation pour le financement de votre projet.
- ✿ Le prestataire vous facture la formation et vous fournit une fiche signalétique à compléter.
- ✿ Préalablement à la formation :
 - ✿ vous commandez les Chèques-Formation électroniques auprès de Sodexo ;
 - ✿ vous renvoyez la fiche signalétique dûment complétée au prestataire (en ce compris les codes reçus de Sodexo lors de la validation de votre commande) ;

- ❁ vous payez au prestataire le montant de la facture TTC déduction faite du montant couvert par les Chèques-Formation.
- ❁ Le prestataire prélève le montant des Chèques-Formation

Important : les deux subsides wallons (Chèques-Formation et AWEX) ne peuvent être cumulés.



Vous souhaitez plus d'informations ?

☎ +32 (0)2 547 55 86

@ formation.svc.be@sodexo.com

📄 Conditions et formalités :

<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html>

Remarques générales :

Ce document a pour but de résumer les conditions d'octroi des subsides*. Seules les informations reprises sur les sites officiels sont d'application.

Nous vous rappelons aussi les conditions générales de vente du CERAN qui sont d'application et reprises sur notre site www.ceran.com.

CERAN ne peut être tenu responsable du refus de l'octroi d'un subside.

* Sous réserve d'acceptation des dossiers auprès des organismes concernés ou de modification des conditions et formalités par ces mêmes organismes.